

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/1075 7 February 2024

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Chypre

1069^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. <u>Date</u>: mercredi 7 février 2024 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures Clôture : 10 h 35

2. Président : Ambassadeur A. Ignatiou

Le projet d'ordre du jour (FSC.GAL/8/24) n'a pas été approuvé par le FCS.

Président (annexe), Fédération de Russie (FSC.DEL/45/24), Croatie, Belgique-Union européenne, Malte, Autriche, Canada, Ukraine, Suisse (FSC.DEL/46/24 OSCE+), Pologne, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/48/24), Royaume-Uni, Norvège

Motion d'ordre : États-Unis d'Amérique

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mercredi 14 février 2024, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/1075 7 February 2024 Annex

FRENCH

Original: ENGLISH

1069^e séance plénière

Journal nº 1075 du FCS, point 2

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Avant de suspendre la réunion, permettez-moi de faire quelques brèves remarques pour faire part du point de vue du Président sur la situation actuelle.

Ce n'est pas la première fois que je ressens le besoin de rassurer tout le monde sur le ferme engagement de Chypre en tant qu'État participant de l'OSCE et, à ce stade, en tant que Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), à préserver le bon fonctionnement de l'Organisation dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et de tous les principes et engagements de l'OSCE. Au cours de la préparation de notre Présidence, c'est dans cet esprit que nous avons dialogué de manière constructive avec le plus grand nombre possible d'États participants, y compris la délégation de la Fédération de Russie, en vue de leur faire part de nos priorités.

Cela s'est fait en toute ouverture et transparence et dans le plus grand respect de tous les États participants, compte tenu du mandat du FCS et conformément aux Règles de procédure de l'OSCE. Je répète : dans le plus grand respect de tous.

Pour un petit État participant comme Chypre, assumer la Présidence du FCS est une grande responsabilité et en même temps un grand défi. Nous nous efforçons de nous acquitter de cette tâche avec le plus grand professionnalisme.

C'est dans cet esprit et dans le strict respect du paragraphe 4 de la section IV.2 (C) des Règles de procédure de l'OSCE que la Présidence chypriote a commencé à préparer, dès le début de l'automne, ses dialogues de sécurité, y compris le choix des orateurs invités à y prendre la parole. Nous croyons également savoir que toutes les présidences précédentes ont choisi les orateurs pour les réunions qui se tenaient sous leur mandat, à leur discrétion, conformément au mandat et aux règles de procédure applicables, sans ingérence.

Le Dialogue de sécurité que nous avons prévu aujourd'hui, intitulé « Sécurité humaine dans les conflits armés : protection contre la violence fondée sur le genre » se concentre sur une question qui est essentielle pour nos débats.

Compte tenu de la gravité de la situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE et de la nécessité de respecter les principes du droit international humanitaire, notre objectif était d'apporter une contribution supplémentaire à nos discussions, en mettant

FSC.JOUR/1075 7 February 2024 Annex

l'accent sur l'importance de la sécurité humaine en période de conflit armé, et de promouvoir l'application des principes du droit international humanitaire à la protection des civils contre la violence fondée sur le genre.

Malheureusement, ce Dialogue de sécurité est maintenant bloqué parce que la Présidence n'a pas accepté un orateur proposé par la Fédération de Russie. Cela est regrettable. Il s'agit d'un nouvel usage abusif et malheureux du principe de consensus.

Nous avons poliment rejeté la proposition russe car nous nous efforçons de faire en sorte que la Présidence garde la maîtrise des décisions concernant les orateurs, conformément, entre autres, aux dispositions susmentionnées des Règles de procédure et à la pratique antérieure.

Nous avons fait part de cette décision à la Fédération de Russie par courrier, en exprimant notre plus grand respect pour l'orateur proposé, tout en mentionnant que la Présidence avait choisi les orateurs conformément à ses prérogatives et à ses priorités.

Au nom de la Troïka du FCS et avec son précieux soutien, la Présidence chypriote souhaiterait maintenant vous inviter à une manifestation parallèle intitulée « La sécurité humaine dans les conflits armés : protection contre la violence fondée sur le genre ».

La manifestation parallèle aura lieu dans quelques instants dans cette salle. Une invitation va être diffusée sans attendre.